



Tél.: (819) 326-5624  
Fax.: (819) 326-7065

## Municipalité de Val-des-Lacs

349, chemin Val-des-Lacs,  
Val-des-Lacs, (Québec) J0T 2P0

### Rôle triennal 2013-2014-2015

### AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :

Le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Val-des-Lacs pour son 2<sup>e</sup> exercice financier qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015, a été déposé à Val-des-Lacs le 28 août 2014.

Qu'en conformité avec l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., chapitre F-2.1) toute demande de révision concernant le rôle d'évaluation foncière au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il est tenu d'apporter au rôle, en vertu de l'article 174 de la Loi sur la fiscalité municipale du Québec qui concerne notamment sa mise à jour relativement à une correction, un remplacement d'une inscription annulée, un changement de propriétaire, l'inscription d'un immeuble, le caractère imposable d'un immeuble, la valeur d'un immeuble suite à un incendie, des travaux sur un immeuble, du caractère d'immeuble, le caractère imposable d'un immeuble; à des opérations cadastrales, à un regroupement d'unité d'évaluation. La modification doit être déposée au cours de l'exercice pendant lequel survient l'événement justifiant la modification ou avant la fin de l'exercice suivant.

Cette demande de révision doit être déposée à la municipalité, aux bureaux de la M.R.C. des Laurentides en personne ou par courrier recommandé à l'adresse suivante :

1255, Chemin des Lacs  
Saint-Faustin-Lac-Carré (Québec)  
J0T 1J2

Sous peine d'être considérée comme n'avoir jamais été reçue, la demande de révision doit être faite au moyen de la formule prescrite dûment remplie et accompagnée de la somme requise par le règlement 139-97. Ce rôle d'évaluation est disponible pour consultation, au bureau administratif de la municipalité au 349, chemin Val-des-Lacs, Val-des-Lacs. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance du lundi au vendredi de 9 heures à 16 heures (sauf les congés fériés)

Donné à Val-des-Lacs, ce 8<sup>e</sup> jour de septembre 2014.

Sylvain Michaudville  
Secrétaire-trésorier

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée Sylvain Michaudville, secrétaire-trésorier de la municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 8 septembre 2014, entre 9 heures et 16 heures, ainsi que la publication dans un journal.

En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce 8 septembre 2014.

Sylvain Michaudville  
Secrétaire-trésorier